

**Titre : ADMINISTRATION DE L'ADRÉNALINE LORS DE RÉACTION ALLERGIQUE SÉVÈRE POST-ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS DANS UN CONTEXTE DE SOINS À DOMICILE**

**Intervenants concernés :**

- Le personnel infirmier auxiliaire.

Date d'entrée en vigueur : Décembre 2008

Date de révision :

**Référé à :**

- N/A

**Secteurs d'activités visés:**

- Services aux personnes en perte d'autonomie (SPPA)

**Sites :**

CLSC :  de Saint-Michel  de Saint-Léonard  
Centres d'hébergement :  de Saint-Michel  des Quatre-Temps  des Quatre-Saisons  
Ressource non-institutionnelle :  UTRF Navarro

**BUT**

Permettre et assurer l'administration adéquate, appropriée et sécuritaire de l'adrénaline dans une situation d'urgence.

**CLIENTÈLE VISÉE**

Les adultes et les personnes âgées.

**DÉFINITIONS OU CONTEXTE**

- Dans le cadre des activités décrites aux articles 37 et 37.1 du code des professions, le personnel infirmier auxiliaire peut contribuer à l'évaluation de l'état de santé des personnes et à la réalisation du plan de soins, et il prodigue des soins et des traitements infirmiers et médicaux.
- Le personnel infirmier auxiliaire administre, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.
- L'article 2 de la *Charte des droits et libertés de la personne* prévoit une obligation de porter secours à une personne dont la vie est en péril. Ainsi, en l'absence de personnel infirmier ou de médecin habilité à évaluer l'état de santé de la personne, à déterminer et à réaliser le plan de soins et de traitements infirmiers et médicaux, le personnel infirmier auxiliaire administre de l'épinéphrine pour sauver la vie de la personne avec la prudence et la diligence requise selon les circonstances.

---

## CONDITIONS

---

Le personnel infirmier auxiliaire a l'obligation professionnelle de faire preuve de compétence et d'habileté dans sa pratique.

Le personnel infirmier auxiliaire qui administre de l'épinéphrine à une personne ayant une réaction anaphylactique sévère, dans le contexte des soins à domicile, doit avoir reçu la formation appropriée et réussi le test de l'évaluation de ses connaissances ainsi que connaître la mise à jour du protocole d'intervention, le cas échéant.

## DANS LE CONTEXTE DES SOINS À DOMICILE

---

- Le personnel infirmier auxiliaire peut administrer l'épinéphrine en cas de réactions anaphylactiques sévères de nature médicamenteuse suite à l'administration de médicaments per os, sous-cutanée ou intramusculaire.
- Le personnel infirmier auxiliaire doit avoir en sa possession du matériel d'urgence :
  - Épinéphrine (2 ampoules de 1/1000, 1mg/mL conservées à la température ambiante et à l'abri de la lumière).
  - 2 tampons alcoolisés.
  - Sphygmomanomètre.
  - Stéthoscope.
  - Seringues à tuberculine de 1mL avec aiguilles.
  - Aiguilles de calibre 24 de 1,6 à 2,5 cm de longueur (au besoin).
  - Pocketmask pour ventilation.
- Le personnel infirmier auxiliaire doit détenir une certification RCR et être recertifié aux 2 ans.

---

## DIRECTIVES

---

- Le personnel infirmier auxiliaire doit connaître le médicament, le dosage et les effets de l'épinéphrine ainsi que les signes et symptômes du choc anaphylactique sévère qui peuvent survenir de quelques secondes à 15-30 minutes postadministration du médicament.
  - Les signes et symptômes de la réaction anaphylactique peuvent se manifester par :
    - Des difficultés respiratoires (toux, éternuements, dyspnée, râles sibilants, stridor).
    - Un pouls rapide, faible et irrégulier.
    - Peau chaude au début, évolution vers la pâleur et la froideur des téguments.
    - Prurit et urticaire dans 90% des cas.
    - Oedème facial et de la langue.
    - Hypotension avec une pression systolique < 90mm Hg.
    - Nausées, vomissements, douleurs abdominales, diarrhées.
- Le personnel infirmier auxiliaire doit appliquer le protocole d'interventions dès l'apparition des signes et symptômes de la réaction anaphylactique sévère :
  - Demander de l'aide en appelant le 911.
  - Coucher la personne sur le dos et élever ses membres inférieurs.
  - Administrer 0,5mL, à l'adulte ou à la personne âgée, d'une solution aqueuse d'épinéphrine 1 :1000 par voie intramusculaire (de préférence) ou sous cutanée.

*Note : Si le médicament a été administré par voie intramusculaire ou sous cutanée, utiliser un autre site d'injection que celui-ci.*

- Surveiller les signes vitaux (tension artérielle, pouls, respiration) et commencer la réanimation cardiorespiratoire au besoin.
- Transférer la personne le plus rapidement possible à l'hôpital.
- Compléter les notes au dossier :
  - L'heure et la date de la réaction.
  - Le(s) médicament(s) administré(s) (dosage, site d'injection, numéro de lot).
  - La réaction présentée : signes et symptômes, état de la personne.
  - Les manœuvres faites.
  - L'état de la personne à son départ pour l'hôpital et l'heure du transfert à l'hôpital.
- Compléter un rapport incident/accident (AH-223) et le remettre au supérieur immédiat.
- S'assurer de faire le suivi à l'infirmière pivot du dossier ou au supérieur immédiat, le cas échéant.

## PROCESSUS D'ÉLABORATION ET D'APPROBATION

Rédigé par :		Novembre 2008
Run Kim, conseillère cadre en soins infirmiers Direction des soins infirmiers		
Consultation auprès de :		Novembre 2008
• Carole Dagenais, conseillère cadre en soins infirmiers		Décembre 2008
• CECII		Décembre 2008
• CIIA		
Approuvé par :		Novembre 2008
Sylvie Berthiaume, infirmière Directrice des soins infirmiers		

## SOURCES ET RÉFÉRENCES

- OIIQ, (2005). Règles de soins infirmiers. Orientations pour une utilisation judicieuse de la règle de soins infirmiers.
- Association québécoise d'établissement de santé et des services sociaux (AQESSS). *Méthodes de soins infirmiers informatisées. Protocole lors de réaction anaphylactique. 2006-08-09*
- *Ordonnance collective no 4 Administration de l'adrénaline (épinéphrine) en cas de réaction anaphylactique). Adopté le 12 avril 2006. CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel.*